



PARCOURS  
**MONDE FINANCIER**  
2023

---

MANIFESTE

**Pour une finance  
régénérative**  
contributive au respect  
des limites planétaires

IMPULSÉ PAR LE PARCOURS CEC  
MONDE FINANCIER  
OCTOBRE 2024



# MANIFESTE

“ Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. ”

*Article 2 de la Charte de l'Environnement  
Inscrite dans la Constitution française depuis 2005.*

---

C'est en vertu de ce devoir, et conscients des enjeux de cette décennie critique, pour lesquelles une réponse organisée et collective doit être mise en œuvre, que nous **nous sommes réunis, acteurs de la finance et signataires du présent Manifeste**, afin de porter deux mesures concrètes et efficaces, dont les effets permettront d'accélérer la transformation nécessaire de notre secteur. Cette demande, unique et inédite dans notre secteur, se veut complètement apaisante.

---

# DÉCLARATION D'INTENTION

## Mobiliser le monde financier pour transformer le secteur

Une récente étude publiée par des chercheurs de Harvard et de Northwestern University [1] estime qu'un réchauffement mondial à 3°C occasionnera une baisse de moitié de la production et de la consommation mondiale, et de 60% du capital global d'ici à la fin du siècle. Cette réalité devrait mobiliser les acteurs du monde économique, et encore plus les acteurs du monde financier. Et pourtant... la « finance verte » représente moins de 2% des encours sous gestion [2]. C'est insuffisant lorsque l'on mesure le rôle fondamental du secteur financier dans la transformation de nos systèmes de production et de consommation. Pour autant, nous pensons qu'un changement de paradigme ne doit pas être motivé seulement par la peur d'un effondrement économique, mais par l'espoir de construire une société nouvelle et saine.

Partant de ce constat, comment rendre irrésistible la bascule du secteur financier et de toutes ses parties prenantes vers la valorisation de projets régénératifs sur tous les territoires ? Puisque l'ambition est claire et les freins nombreux, il est désormais fondamental **d'unifier les voies et les voix de notre secteur pour que chaque organisation, chaque personne prenne part à la bascule nécessaire à notre transformation**, ainsi qu'à notre survie [3]. Chaque dixième de degré compte pour limiter les dégâts qui se font déjà sentir sur le vivant, dont nous faisons intégralement partie. Les pays dits développés ne font pas exception et nous sommes convaincus qu'ils doivent faire preuve d'exemplarité et de responsabilité. Les frontières planétaires identifiées par des scientifiques et autres enjeux globaux nous donnent une grille de lecture pour distinguer les financements qui sont nécessaires de ceux qui sont délétères.

Pour faire advenir cette bascule, nous devons remplir la première condition - nécessaire mais non suffisante - d'une économie à visée régénérative : **réduire les impacts négatifs à leurs seuils incompressibles**. Cela demandera d'effectuer un changement radical, par étapes progressives, et surtout virales.

### ... et rompre avec nos croyances passées.

Nous pourrions continuer de nous appuyer sur nos certitudes, nos habitudes et nos normes de travail. Nous pourrions espérer que cela suffise. Mais le risque nous paraît trop important, lorsque le sort de toutes les générations futures et de l'habitabilité de la Terre sont en jeu.

Aussi, nous avons travaillé, entre acteurs du monde bancaire, assurantiel, de l'investissement, à une réflexion sur le sens de nos secteurs d'activités. Nous adhérons ensemble à la nécessité de remettre en question deux croyances majeures :

La première est **la croyance selon laquelle les investissements financiers doivent être réalisés à la mesure de leurs KPIs financiers et non de leur impact extra-financier**. Notamment, le monde financier continue d'investir en fonction de la rentabilité actuelle des produits dits « bruns » qui reste donc la norme. Les solutions technologiques existantes ne peuvent pas remplacer, à l'échelle et dans les temps, les comportements néfastes à l'origine du dépassement des limites planétaires.

En effet, les projets régénératifs sont pour l'instant, pour l'immense majorité, moins rentables et profitables que les produits d'investissement classiques [4]. A l'avenir pourtant, ils devraient être les seuls suffisamment liquides, et les seuls viables. Il est donc nécessaire de revoir nos espérances de profit en finançant des projets sobres en matières et en énergie, qui réinventent le système social et améliorent le partage de la valeur sans chercher une rentabilité maximale de court terme.

**La seconde croyance à remettre en question est qu'avoir les bonnes informations suffit à prendre les bonnes décisions d'investissement**. L'accès à l'information est certes un impératif. De ce point de vue, la CSRD s'inscrit comme une évolution majeure qui permettra d'en assurer la qualité et de mesurer l'impact environnemental des entreprises. Mais la CSRD ne reste qu'un outil à ce jour. Et la bonne volonté de ses utilisateurs ne peut jouer qu'un rôle partiel. Nous reconnaissons l'importance des contraintes, des règles et des normes : la logique de notre secteur doit reposer sur la mesure, la régulation et le provisionnement. Ainsi nous pensons que la finance ne peut agir sans législation, qui doit s'appliquer de manière égale à tous les acteurs, tous les secteurs, condition sans quoi un monde juste ne saurait exister.

La progression du chaos climatique procède par seuils d'irréversibilité. Comme le dit Christophe Sempels, co-fondateur et DG de LUMIA : **“L'idée n'est plus [seulement] de faire moins mal la même chose, mais de faire radicalement différemment pour réparer ce qui a déjà été largement dégradé”**. Nous ne prétendons pas savoir quelles nouvelles innovations verront le jour, mais nous sommes convaincus que nous ne pouvons pas rester passifs et continuer à nous appuyer sur l'espoir, fondé sur l'expérience d'un passé révolu, qu'une innovation portée par un investisseur salvateur “verdira” notre modèle sans changement profond. Le régénératif ne peut pas être atteint de manière incrémentale à partir de l'existant: il nécessite un véritable changement de paradigme.

## Objectif du présent manifeste

*La bascule nécessaire pour maintenir l'humanité dans un espace juste et sûr exige du courage, de l'audace, une vision claire et un élan collectif. **Ce manifeste propose deux mesures concrètes, transformatrices et applicables dès maintenant. Elles ont été débattues par des experts et des praticiens jusqu'à faire consensus.** Plus qu'une addition de flux financiers redirigés de l'économie extractive vers l'économie régénérative, cette bascule nécessite une transformation de nos croyances profondes, au premier rang desquelles l'impératif de rentabilité aux niveaux que nous connaissons. A ce titre, la bascule vers une économie régénérative ne doit plus constituer une étiquette “verte” derrière laquelle ranger les investisseurs les plus scrupuleux, mais la priorité absolue de tous les acteurs [5]. C'est de cette transformation dont notre manifeste se fait le plaidoyer.*

*Nous affirmons collectivement la nécessité de mettre la finance au service du Vivant, et demandons la mise en place de deux mesures prioritaires pour accélérer la mise en œuvre de cette transformation.*

# DÉTAILS DES PROPOSITIONS

## I.

### Renégocier les politiques prudentielles des investisseurs institutionnels (Bâle III, Solvency II, caisses de retraites françaises, etc.) en fonction des risques environnementaux

« La crise de 2007 n'est pas un accident, elle est parfaitement logique »

Bertrand Badré, ex-directeur financier de la Banque mondiale.

Historiquement, l'objectif des accords de Bâle III et Solvency II est de répondre aux insuffisances révélées par la crise financière de 2007-2008, notamment en renforçant la résilience des banques et en les contraignant à mettre en place des coussins d'absorption des pertes à hauteur de leur mesure des risques.

Or, le risque climatique et écologique remet en question l'analyse de risque et le profil d'investissement de tous leurs actifs financiers. Etudes et rapports se multiplient pour alerter sur le gouffre financier qui s'ouvre devant nous si nous poursuivons la route du business as usual. La crise climatique procédant par seuils d'irréversibilité, il s'agit moins de prévenir ses coûts par une estimation ex-ante que d'éviter sa réalisation par tous les moyens.

**NOTRE PROPOSITION :** **A partir des données CSRD, nous proposons de créer de nouveaux profils de risques pour chaque classe d'actif, pour y appliquer des ratios de fonds propres différenciés.** L'idée est d'harmoniser et de systématiser une méthode de pondération du calcul du risque selon l'impact environnemental attendu d'un investissement donné et d'obliger les investisseurs institutionnels majeurs (banques, assurances, caisses de retraite), dont le rôle est d'agir avec exemplarité, à provisionner leurs actifs dans leur bilan en fonction de cette pondération du risque. Cela implique donc une modification des modèles d'évaluation des risques dans les réglementations phares des investisseurs institutionnels (notamment Bâle III et Solvency II), et leur contrôle par les autorités concernées en charge des risques systémiques - les banques centrales puis les autorités françaises : l'AMF, la Banque de France et l'ACPR. Ces dernières devront s'appuyer sur des analyses solides et indépendantes pour évaluer les risques, afin que la méthodologie ne puisse être détournée.

Cette proposition doit permettre de mieux appréhender les risques systémiques pour en limiter les impacts négatifs. Ainsi, les ordres de grandeur doivent être à l'échelle de ces enjeux financiers. Un ratio de provisionnement **pour un investissement régénératif pourrait bénéficier de seuils plus bas incitatifs**, seuils qui devront être définis avec précaution pour ne pas impacter négativement la résilience des banques. Ce même ratio doit être au contraire **plus important pour un investissement fossile, jusqu'à 80%, à la manière d'un coussin climatique calibré selon un score d'empreinte écologique.**

Par ailleurs, nous estimons que le cadre du paquet bancaire CRR3/CRD6 offre une opportunité pour mieux accompagner les entreprises dans la transition. En effet, la réglementation exige que les banques élaborent des plans de transition cohérents avec leurs engagements en matière de durabilité, en élargissant la définition des plans de transition prudentiels. Ces plans peuvent non seulement gérer les risques climatiques, mais aussi réorienter l'activité bancaire vers le financement de l'économie régénérative, si une réduction systématique du RWA pour les actifs verts ou aidant la transition est mise en place. Cette réduction du RWA ne signifie pas une augmentation du risque sur le marché. Au contraire, ces projets permettent de réduire le risque climatique et, par conséquent, le risque systémique global. De plus, il est essentiel de valoriser positivement les collatéraux associés à ces projets. En reconnaissant et en intégrant leur valeur, nous renforçons la résilience financière des institutions, mais nous encourageons également les investissements nécessaires pour une transition réelle et régénérative.

Parallèlement, l'épargne générale est positionnée sur des fonds d'investissements gérés par différentes institutions financières, qui participent à la liquidité de marché. Les seuls Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières représentent 1 000 milliards d'euros en France, et 15 000 en Europe [6]. De manière complémentaire, nous pourrions allouer un budget de confiance allant de 1% à 2% à tous les gérants de fonds d'investissement, sans contrainte de fonds propres, à la condition de prouver que ce montant finance la transition ou la régénération du vivant, avec révision du seuil employé tous les 3 ans et une politique d'exclusion de certains acteurs pour éviter l'écoblanchiment. Cela permettrait de lever 10 à 20 milliards d'euros en France pour la transition, sans coût pour personne, et 150 à 300 milliards si la mesure était adoptée au niveau européen.

**POURQUOI ?** Car nous faisons le constat que la stratégie d'évitement prévaut encore dans le monde financier. Il nous semble fondamental de traiter la question du risque réel de l'investissement et de ses conséquences financières. Aujourd'hui, nous reportons ce risque sur des jeunes générations en vie et conscientes du poids que nous faisons peser sur leurs épaules ; risque qui les rattrapera inévitablement.

**AVEC QUELS OBJECTIFS ?** En premier lieu, un rééquilibrage du risque pour les investisseurs institutionnels, induisant un réel changement de paradigme puisque seront mieux pris en compte les risques environnementaux systémiques et leurs conséquences au cœur de la logique financière d'investissement.

Faire face à la perte de valeur intrinsèque d'un investissement peut ralentir une économie encore très fortement carbonée. Néanmoins, il s'agit de **prendre la mesure d'un risque systémique majeur dont on ne connaît pas encore l'ampleur, seulement qu'il nous met en danger vital. Il en va de la responsabilité des banques, assurances et caisses de retraite** de préparer et permettre l'avenir de leurs épargnants.

## II.

### Activer le levier fiscal pour transformer les comportements du monde financier

Aujourd'hui, c'est tout le système de rémunération et de rentabilité des investissements qui doit être repensé. Un double mouvement peut et doit se généraliser, initié par la société civile et coordonné par l'Etat : appuyer la rentabilité des projets qui ont du sens en créant une niche fiscale pour les investissements régénératifs, puis financer celle-ci par la taxation plus forte des investissements fossiles, extractifs, de court terme. Une complémentarité qui participera enfin à une fiscalité environnementale juste. Celle-ci doit devenir la matrice de rentabilité de tous les investissements financiers.

**NOTRE PROPOSITION :** Activer tous les leviers fiscaux à notre disposition, couvrant le cycle d'investissement mais aussi le cycle de vie d'un investisseur épargnant, **afin de créer une fiscalité juste qui rétribue l'effort de redirection vers une économie à visée régénérative et qui corrige, de manière complémentaire, la rentabilité des investissements extractifs et carbonés.** Nous identifions les leviers suivants :

#### Levier 1. L'incitation à l'entrée ; incitation à l'investissement primaire dans des produits éligibles :

- Accorder un **crédit d'impôts** au bénéficiaire souscripteur, personne physique ou morale, ayant souscrit en direct ou via des fonds d'investissement éligibles. Cette mesure est compréhensible et efficace, elle serait largement plébiscitée par les épargnants. Et si elle a un coût immédiat pour l'Etat à mesurer, c'est aussi un moteur de dynamisme économique puissant qui permettra *in fine* un retour sur investissement.
- Abaisser le ratio de réemploi de 60% à 30% pour un investisseur souhaitant bénéficier du **dispositif "150-0 B ter"** si l'investissement est réalisé intégralement dans un fonds éligible. Cette mesure n'a pas d'impact pour l'Etat alors qu'elle permet de flécher massivement les investissements vers la "finance climat". Les gérants de fonds pourront réorienter leur gamme de produits en ce sens.

#### Levier 2. L'incitation à la sortie d'un investissement :

- Supprimer le taux minimal de détention d'une société par une autre, nécessaire pour bénéficier du **régime mère-fille**, dès lors que l'investissement sous-jacent est éligible. Cela permet d'éviter la double taxation des plus-values par les sociétés de détention d'un investissement, à partir du moment où l'investissement final est au service d'un retour sous le plafond des frontières planétaires.

- Faire évoluer la **“flat tax”** de façon simple mais très efficace. Celle-ci est actuellement à 30% et s’applique sur toute distribution de revenu du capital : dividendes, plus-values, intérêts, etc. Il suffirait que cette taxe soit :
  - Réduite à 17,2% (donc aux prélèvements sociaux) pour les actifs éligibles.
  - Augmentée à 45% en cas de distribution de dividendes issus d’actifs carbonés/non éligibles.
  - Maintenue à 30% pour les autres cas.

Ce mécanisme, incitatif et correctif, permettrait à l’Etat de trouver un équilibre dans ses recettes fiscales tout en participant de façon engagée à la redirection des flux financiers.

### Levier 3. La transmission de projets porteurs de sens aux futures générations

- Appliquer un abattement de 75% sur **l’assiette de donation/succession** pour certains investissements éligibles, à l’instar des investissements dans les bois et forêts. Cette mesure a peu d’impact sur les recettes fiscales de l’Etat dans la mesure où les investissements éligibles sont encore très minoritaires aujourd’hui, elle devra toutefois être limitée dans le temps afin de ne pas accroître des inégalités de patrimoine. Pourtant, elle serait contributive d’une redirection nécessaire de la finance. Elle s’inscrit sur le temps long, favorise les générations à venir et elle développe de nouveaux réflexes mettant la conscience inter-générationnelle au cœur des décisions d’investissement.

### UN POINT DE VIGILANCE : ces propositions ne pourront remplir leur rôle d’agents transformateurs qu’à la condition que les critères d’éligibilité soient les bons.

Les différents ratios évoqués pourront être connectés au degré d’accomplissement des plans de transition des sociétés. Il est fondamental que les critères retenus s’éloignent de la définition traditionnelle de la “finance durable” pour aller questionner profondément les modèles de rentabilité et d’activité des entreprises.

Les critères d’éligibilité pourraient être élaborés de plusieurs façons :

- **Pour les plus grandes entreprises** (> 50M€ de chiffre d’affaires), par une taxonomie élaborée à partir des données CSRD (par exemple, une version plus fine et ambitieuse de la taxonomie européenne actuellement en vigueur). Les critères retenus devront donner une place prépondérante à la sobriété en matières premières et en énergie, à l’utilité du produit final et à la mise en place d’une trajectoire climatique conforme à l’accord de Paris.
- **Pour les fonds d’investissement**, en suivant la classification de l’article 9 de la SFDR (ou toute autre classification future avec des critères au moins aussi exigeants).
- **Pour les petites et moyennes entreprises**, nous recommandons de s’appuyer sur le travail d’ONG et de la société civile pour identifier les critères pertinents (agrément ESUS, labellisation Greenfin, NEC, Impact Score du MIF, etc.)

En combinant ces différentes grilles d’évaluation, le classique “Retour sur Investissement” se transforme en un “Retour sur Impact”, approche holistique qui permet de mesurer la véritable valeur ajoutée d’un projet.

# CONCLUSION

Nous, signataires de ce manifeste, acteurs du monde financier, sommes animés par la conviction forte que les activités de financement sont essentielles pour développer des activités humaines. Nous mesurons cependant que la finance débridée, sans l'objectif (pourtant fondamental) de servir un équilibre sociétal et environnemental ne pourra pas devenir le moteur d'une économie réelle équilibrée et continuera nécessairement à alimenter un modèle extractiviste.

Le rôle de la finance est d'être un outil au service des activités humaines et aujourd'hui, au service du Vivant. Elle doit donc se remettre profondément en question et se réinventer pour devenir la clé de voûte de nouveaux modèles d'affaires respectueux du principe le plus élémentaire qui soit : ne pas extraire ou détruire plus que ce que l'on est capable de régénérer.

De nombreuses pistes législatives n'ont pas été évoquées ici : taxe journalière sur les transactions financières, devoir de vigilance, plafonnement des échelles de salaires, politique d'échouages d'actifs... Ce manifeste se veut comme une première étape, nécessaire mais non suffisante, structurée et fédératrice. **Le changement que l'on souhaite construire ensemble est global ; par conséquent, nos propositions le sont aussi.** Malgré les difficultés réglementaires, juridiques, organisationnelles, malgré nos croyances, nos pratiques actuelles et nos normes, nous sommes convaincus que notre secteur doit être exemplaire et que cela passe par la législation. **Ce qui apparaît aujourd'hui comme un sacrifice (de productivité, de rentabilité, de facilité) est en réalité le meilleur des investissements pour l'avenir.**

Nous espérons que le monde financier et les autorités publiques auront le courage, au-delà des clivages politiques, de regarder ensemble dans la même direction.

OCTOBRE 2024

PROJET COOPÉRATIF #7

IMPULSÉ PAR LA CEC MONDE FINANCIER

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Ce manifeste est né de la Convention des Entreprises pour le Climat du Monde Financier, réunissant 74 entreprises & institutions du monde financier gérant 800 Mds€ d'actifs, qui s'est tenue de novembre 2023 à juin 2024.

Margaux Falise, Léo Police, Antoine Ravetta et Simon Del Negro, étudiants et jeunes diplômés participants au parcours, ont proposé lors de la Session 2 d'entamer une réflexion sur le rôle que pourrait prendre la réglementation dans la bascule du monde financier. Un état des lieux des propositions existantes sur la finance a été rédigé, présenté en Session 4, à partir de rapports de think tanks, d'ONG, d'autorités publiques, de mouvements citoyens comme la Convention Citoyenne pour le Climat et d'échanges avec des experts du secteur. **Ce projet a été rejoint et porté par des participants et dirigeants d'entreprise volontaires** (liste ci-dessous), qui ont constitué un groupe de travail pour élaborer les propositions de ce Manifeste.

**Le présent document est le fruit d'un travail intergénérationnel.** Il reflète l'équilibre souhaité entre radicalité face à l'urgence environnementale, et nécessité d'être entendu politiquement. Son objectif est triple : lever les freins réglementaires qui empêchent une réelle bascule chez les acteurs financiers, épauler la transition des entreprises pionnières et briser le triangle de l'inaction en faisant preuve de pragmatisme, de prudence et de courage.

Ces propositions n'engagent que les signataires du présent manifeste, qui tiennent à remercier chaleureusement toute l'équipe de la Convention des Entreprises pour le Climat et les contributeurs dont la liste figure ci-dessous.

- 1 • Adrien Bilal, Diego R. Känzig, "THE MACROECONOMIC IMPACT OF CLIMATE CHANGE: GLOBAL VS. LOCAL TEMPERATURE", NBER Working paper series, mai 2024
- Le Monde, « L'action climatique ne peut être regardée seulement comme une contrainte. C'est surtout une façon de rendre le futur supportable », 03 juin 2024
- 2 Le Monde, "Finance verte : « L'investissement à impact séduit en effet de plus en plus, mais suscite aussi de fortes réticences »", 22/03/2024
- 3 Courrier International, "Le monde plongera dans la "pire des crises financières" si les températures ne baissent pas", 15 mars 2024
- 4 • Eloi Laurent, « Faut-il décourager le découplage ? », Revue de l'OFCE, 2012/1 (n° 120)
- UNEP, "Global Material Flows and Resource Productivity, Assessment Report for the UNEP International Resource Panel", Rapport 2016
- European Environment Agency, "Growth without economic growth", Briefing 11 janvier 2021
- Jefim Vogel, Jason Hickel, "Is green growth happening? An empirical analysis of achieved versus Paris-compliant CO2-GDP decoupling in high-income countries", The Lancet, septembre 2023
- 5 Stéphane Lauer, « L'action climatique ne peut être regardée seulement comme une contrainte. C'est surtout une façon de rendre le futur supportable », Le Monde, 03 juin 2024
- 6 Chiffres français : AGF, 2023, disponible ici : <https://www.afg.asso.fr/wp-content/uploads/2023/03/afgecorech-panorama-230224web.pdf>  
Chiffres européens : AGF, 2022, disponible ici : <https://www.afg.asso.fr/wp-content/uploads/2022/02/afg-ee-gestion europe-220216web.pdf>

# MANIFESTE

## Pour une finance **régénérative** contributive au respect des limites planétaires

OCTOBRE 2024

PROJET COOPÉRATIF #7

IMPULSÉ PAR LA CEC MONDE FINANCIER

### COFONDATEURS DU PROJET

Emma Scribe  
*Team For The Planet*

Anne Génot  
*PICTURE Asset  
Management*

Julien Lescs  
*KIMPA*

Séverine Salgado  
*Mutualité Française*

Margaux Falise  
*Participant à la CEC MF*

Léo Police  
*Participant à la CEC MF*

Simon Del Negro  
*Participant à la CEC MF*

Antoine Ravetta  
*Participant à la CEC MF*

### MEMBRES ACTIFS CONTRIBUTEURS (PCT #7 ET #2)

Alice Lauriot  
*Tudigo*

Anne-Claire  
Imperiale  
*Sycomore AM*

Brune Ribadeau  
Dumas  
*KIMPA*

Cécile Tirbonod  
*Aster*

Christophe  
Thibierge  
*ESCP Business School*

Lucrezia Zito  
*Banque Wormser Frères*

Clara Deniau  
*Citizen Capital*

Laurence  
Mehaignerie  
*Citizen Capital*

Laurence Moret  
*Crédit Coopératif*

Léa Dégardin  
*Via ID*

Vincent  
Katchavenda  
*erable*

Marc Wormser  
*Banque Wormser Frères*

Laurence Moret  
*Crédit Coopératif*

### EXPERTS FINANCIERS CONSULTÉS

Éric Tajchman  
*Membre du comité stratégique de  
l'Académie du Dév. Durable de l'ISF  
Dakar, professeur à l'ESAM et IAE Paris*

Guillaume Hublot  
*Associé gérant KMH*

Jézabel Couppey-Soubeyran  
*Economiste, maîtresse de conférences  
à l'Université Paris 1 Panthéon-  
Sorbonne*

Laurent Babikian  
*Consultant indépendant et  
conférencier en ESG, plans de  
transition et modèles éco. régénératifs*

Bertrand Badré  
*Managing Partner, Blue like an Orange*

Alain Grandjean  
*Président - The Other Economy*

Alexandre Gautier  
*Directeur général adjoint chargé des  
opérations et de la stabilité financière  
à la Banque de France*

## CONTACTS PRESSE :

### CONTACT ENTREPRISE

Emma Scribe  
[emma@team-planet.org](mailto:emma@team-planet.org)  
Team For The Planet

### CONTACT ETUDIANT

Margaux Falise  
[margaux.falise@gmail.com](mailto:margaux.falise@gmail.com)